



Commune de SCHERWILLER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2012

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- convocation des membres du Conseil le 25 janvier 2012 ;
- affichage en Mairie de l'ordre du jour et de la convocation le 25 janvier 2012 ;
- publication par voie de presse dans les quotidiens régionaux et locaux :
 - Dernières Nouvelles d'Alsace (DNA)
 - L'Alsace.

Le Conseil Municipal est convoqué en séance ordinaire conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, par envoi d'une convocation individuelle à ses membres, par affichage aux portes de la Mairie et avis dans la presse.

La séance est ouverte à 19 heures par Monsieur André BOESCH, Maire, en présence de Mme Régine DIETRICH, MM. Philippe SCHEIBLING, Marc HEIMBURGER, François WACH, Bernard MARTIN, Adjointes au Maire ; M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; Mmes Carine SCHUTZ, Claudine ZIPPER et Pierrette LACOMBE, MM. Claude BRUNSCHWILLER, Olivier SENGLER, Damien SOHLER, Pierre BURGER, Didier ROECKEL, Maurice RIESTER, Conseillers Municipaux.

M. Philippe VOLK, Conseiller Municipal Délégué et M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal sont absents.

MM. Stéphane WEISHARD, Conseiller Municipal Délégué, Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire et Serge MATHIS, Conseiller Municipal sont absents et excusés.

M. Stéphane WEISHARD a donné procuration à M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué ; M. Serge MATHIS a donné procuration à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire.

Membres en exercice : **21** Présents : **16** Absents et excusés : **3** Procurations : **2**

Absents : **2**

Vu les articles L2541-6 et 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir les fonctions de secrétaire,

Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité

DESIGNE M. Philippe SCHEIBLING, secrétaire de séance

44.1 APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 DECEMBRE 2011

Le procès-verbal, préalablement et intégralement diffusé est adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance du 05 décembre 2011.

44.2 COMPTE RENDU DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTION DU MAIRE

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Décision municipale en date du 01 décembre 2011, portant organisation d'une consultation relative à la fourniture et pose d'un vidéo projecteur.
- Décision municipale en date du 06 décembre 2011, portant attribution de la fourniture de fioul domestique et gasoil blanc à la société MUTSCHLER-BISCHOFF de Obernai pour un montant total estimatif pour 1 600 litres de fioul et 1 100 litres de gasoil de 2 936,50 € TTC.
- Décision municipale en date du 02 janvier 2012, portant attribution de la fourniture et installation d'un vidéo projecteur à l'entreprise STRASBOURG IMAGES de Souffelweyersheim pour un montant de 4 522,07 € TTC.
- Décision municipale en date du 09 janvier 2012, portant organisation d'une consultation relative à la fourniture de désherbants – engrais et terreaux.
- Décision municipale en date du 09 janvier 2012, portant organisation d'une consultation relative à la fourniture des aménagements paysagers.
- Décision municipale en date du 09 janvier 2012, portant organisation d'une consultation relative à la fourniture de fleurs, plantes vivaces et arbustes.
- Décision municipale en date du 09 janvier 2012, portant organisation d'une consultation relative aux travaux de débardage dans la forêt communale.
- Décision municipale en date du 19 janvier 2012, portant modification de l'article 1 de la décision municipale « Acquisition d'un véhicule fourgonnette » du 30 novembre 2011 comme suit : Article 1 : L'acquisition d'un véhicule Fourgonnette sera effectuée auprès du garage Paul KROELY automobiles de Sélestat pour un montant de 15572.24 € TTC, la reprise de l'ancien véhicule étant de 1794.00 € TTC.
- Décision municipale en date du 24 janvier 2012, portant organisation d'une consultation relative au diagnostic de repérage de plomb dans les bâtiments communaux.
- Décision municipale en date du 27 janvier 2012, portant organisation d'une consultation relative à un contrat de surveillance annuel des légionnelles dans les bâtiments communaux E.R.P.

Entrée de M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal

44.3 ADMINISTRATION GENERALE

Mise à disposition du logiciel Agihre Paye – Avenant tarifaire

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Par délibération du 23 mars 2011, le Conseil Municipal a validé la mise à disposition par le Centre de Gestion du Bas-Rhin d'un logiciel dit « AGIRHE Paye » pour traiter les éléments liés à la rémunération des agents et indemnités des élus.

Une convention précisant les conditions de mise à disposition et de maintenance a été signée le 1^{er} avril 2011.

La mise à disposition du module a été effectuée gracieusement à titre d'une première période expérimentale soit jusqu'au 31 décembre 2011.

Le Conseil d'Administration du Centre de Gestion, en sa séance du 29 novembre 2011, a décidé de fixer les tarifs de la maintenance annuelle du module Agirhe paye englobant la formation et l'assistance des services du Centre de Gestion pour 2012 pour les Collectivités affiliées de 20 à 45 agents à 250 €.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** l'avenant n°1 à la convention fixant les conditions de mise à disposition et de maintenance du logiciel Agirhe paye tel que ci-dessus indiqué ;
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au BP 2012 – compte 6288.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention fixant les conditions de mise à disposition et de maintenance du logiciel Agirhe paye tel que ci-dessus indiqué ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au BP 2012 – compte 6288

ADOpte A L'UNANIMITE

44.4 FORET – CHASSE

A. Création de pistes de débardage en forêt communale

Rapporteur : M. François WACH, Adjoint au Maire

Lors des dernières réunions de la Commission Forêt – Chasse ainsi que de la sortie en forêt organisée en Novembre 2011. M. MOUGEOT, chef du triage de Scherwiller a fait observer la nécessité d'améliorer les conditions d'exploitation dans trois zones pour lesquelles il y a lieu :

- d'éviter au maximum le travail de tracteurs depuis la route du Sel (parcelles 35 et 38) ;
- d'éviter le passage de tracteurs dans un cours d'eau (parcelle 15) ;
- permettre le débardage dans de bonnes conditions de parcelles actuellement difficile d'accès.

La Direction Départementale des Territoires, ayant validé le projet, la forêt communale étant dans un site inscrit paysager, un avis du service des Architectes des Bâtiments de France a également été sollicité. Ce dernier ayant émis un avis favorable, il est donné connaissance au Conseil Municipal du projet de travaux de desserte forestière en forêt communale dont le montant est estimé à 8 162 € HT.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de financer** ces travaux comme suit : subvention (Etat et Union Européenne) = 3 264,80 € HT (40 %) ; autofinancement = 5 155,20 € HT – inscription au budget primitif 2012 ;
- **d'approuver** le projet qui lui a été présenté, notamment les modalités de son financement ;
- **de solliciter** de ce fait l'octroi d'une aide publique d'un montant de 3 264,80 € HT ;
- **d'accepter** les engagements juridiques et techniques liés à l'octroi d'une aide publique, explicités dans le dossier de demande d'aide publique ;
- **de s'engager** à inscrire chaque année au budget de la Commune, les sommes nécessaires à assurer l'entretien de la desserte qui sera créée ;
- **d'autoriser** le Maire à lancer les consultations nécessaires à la dévolution des travaux ;
- **d'autoriser** le Maire à signer les marchés issus des dites consultations ;
- **d'autoriser** le Maire à déposer la demande d'aide publique au nom de la Commune et à signer tout document et acte relatif à ce projet.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, apporte quelques précisions concernant le projet et confirme la validation par la commission :

- les quatre pistes concernées sont non pas des créations de voies de circulation mais des pistes en impasse uniquement vouées aux travaux forestiers. Deux d'entre elles concernent des traversées de rivière. En effet la loi sur l'eau n'autorisant pas un passage des tracteurs forestiers dans le lit d'une rivière, la mise en place de buses en permettra le franchissement tout en respectant la réglementation.

M. Olivier SENGLER rappelle que le projet sera financé par la CEE et l'Etat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **FINANCE** ces travaux comme suit : subvention (Etat et Union Européenne) = 3 264,80 € HT (40 %) ; autofinancement = 5 155,20 € HT – inscription au budget primitif 2012 ;
- **APPROUVE** le projet qui lui a été présenté, notamment les modalités de son financement ;
- **SOLLICITE** de ce fait l'octroi d'une aide publique d'un montant de 3 264,80 € HT ;
- **ACCEPTE** les engagements juridiques et techniques liés à l'octroi d'une aide publique, explicités dans le dossier de demande d'aide publique ;
- **S'ENGAGE** à inscrire chaque année au budget de la Commune, les sommes nécessaires à assurer l'entretien de la desserte qui sera créée ;
- **AUTORISE** le Maire à lancer les consultations nécessaires à la dévolution des travaux ;
- **AUTORISE** le Maire à signer les marchés issus des dites consultations ;
- **AUTORISE** le Maire à déposer la demande d'aide publique au nom de la Commune et à signer tout document et acte relatif à ce projet.

ADOPTE A L'UNANIMITE

44.4 FORET – CHASSE

B. Aménagement foncier forestier – Marché de travaux relatifs à la réalisation des travaux connexes – Avenant n°1

Rapporteur : M. François WACH, Adjoint au Maire

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 18 octobre 2011 a attribué le marché de réalisation des travaux connexes à l'aménagement foncier forestier du Brischbach – Rittersberg à l'entreprise Vogel TP de Scherwiller ceci pour un montant de 52 682,96 € HT soit 63 008,82 € TTC.

Or, dans le cadre de la préparation du chantier et des rencontres avec les différents concessionnaires des réseaux concernés par le périmètre des interventions, la nécessité de réaliser des travaux ou prestations non prévus au marché initial mais obligatoires a été mise en évidence. Il s'agit de la mise en œuvre de dalles de protection en béton armé sur le passage de deux conduites de gaz à l'entrée du projet de création d'un chemin forestier pour desservir le massif du Brischbach (impératif de sécurité).

Montant des prestations non prévues : 10 562,34 € HT soit 12 632,56 € TTC, représentant une augmentation de 20 % du marché initial.

La Municipalité ainsi que la Commission d'Appel d'Offres informelle ont émis un avis favorable au projet.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** l'avenant n°1 au marché des travaux concernés à la réalisation de l'aménagement foncier forestier du Brischbach – Rittersberg d'un montant de 10 562,34 € HT soit 12 632,56 € TTC portant aussi le marché de l'entreprise VOGEL à 63 245,30 € HT soit 75 641,38 € TTC ;
- **d'autoriser** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toute pièce afférente ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au BP 2012 – couverture par emprunt.

Le Maire indique que le présent avenant est soumis au Conseil Municipal suite à la non prise en compte de l'existence de la conduite gaz dans le projet.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, précise que lorsque les gazoducs ont été mis en place, les passages sous les chemins cadastrés ont été sécurisés donc, une couverture suffisante a été mise en place.

Les chemins créés par l'aménagement foncier forestier Brischbach – Rittersberg alors non cadastrés, n'ont pu bénéficier du traitement par GRDF ; tous les intervenants dans ce dossier étaient cependant en connaissance de l'existence des conduites. Le maître d'œuvre également. On peut dès lors s'interroger sur la qualité de son travail. C'est bel et bien l'entreprise Vogel, titulaire du marché, qui dans le cadre des procédures DICT, a provoqué la mise en route du dispositif amenant au présent avenant.

Il est indiqué également qu'afin de pouvoir adapter la solution technique aux nécessités de sécurisation du passage sur les canalisations, des études de sol sont nécessaires.

Le montant de l'avenant sera toutefois pris en charge partiellement par le Conseil Général du Bas-Rhin dans le cadre de la demande d'aide. La Commune n'aura à sa charge qu'un montant d'environ 30% des travaux à réaliser. Il est rappelé que l'estimation d'origine concerne un volume financier d'environ 101 000 €. Donc avenant y compris, ce montant n'est pas atteint.

Le Maire rappelle encore une fois qu'il s'agit là de l'intégration d'un impératif de sécurité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché des travaux concernés à la réalisation de l'aménagement foncier forestier du Brischbach – Rittersberg d'un montant de 10 562,34 € HT soit 12 632,56 € TTC portant aussi le marché de l'entreprise VOGEL à 63 245,30 € HT soit 75 641,38 € TTC ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toute pièce afférente ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au BP 2012 – couverture par emprunt.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Entrée de Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire

44.5 VOIRIE - RESEAUX

Franchissement de l'Aubach – Carrefour rue de la Gare – rue de l'Alumnat

A. AVP – Validation du projet – Enveloppe financière – Plan de financement

Rapporteur : M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Il est rappelé au Conseil Municipal que par délibération en date du 27 mai 2008 a été décidé d'engager l'opération suivante :

- Démolition d'un élargissement endommagé ;
- Reconstruction d'un élargissement intégrant un espace réservé aux piétons ;
- Divers travaux.

Estimation : 22 600 € HT de travaux et un coût d'opération évalué à 32 850,- € TTC.

Le service des Architectes des Bâtiments de France consulté sur une première proposition a amené les modifications suivantes liées à l'ouvrage qui intègre le site inscrit de l'Aubach :

- Conservation de l'aspect architectural d'origine (demande de l'ABF) du pont voûté en maçonnerie.

- Dissimulation des réseaux existants,

Soit une opération portée à 104 758 € TTC.

Un maître d'œuvre a été désigné depuis le 20-12-2010. Une étude de faisabilité a permis de dégager 3 solutions techniques dont une se rapproche le plus aux objectifs imposés par l'A.B.F. Un dossier a été établi avec la solution qui conserve l'ouvrage existant.

Le dossier soumis à l'Architecte des Bâtiments de France a recueilli en décembre 2011 un avis favorable avec quelques réserves mineures concernant la finition des pierres de parement du mur bahut et du calepinage. Cette validation a permis au maître d'œuvre d'élaborer l'A.V.P. dont le contenu est le suivant :

- 1) Objectifs :
- Réhabiliter l'ouvrage qui présente de dégradations évolutives,
 - Assurer le passage des piétons en toute sécurité (Ecole, EHPAD) depuis la rue de l'Alumnat jusqu'à l'arrêt de bus et sur le trottoir,
 - Assurer le passage des véhicules (VL et PL) en sécurité vis-à-vis de la rue de la Gare en sens unique et au tonnage maximum,
 - Réaménager la rue de la Gare pour permettre un raccordement correct avec la rue de l'Alumnat, de ralentir la circulation au droit du carrefour et de l'arrêt de bus, de recréer des trottoirs conformes aux normes en vigueur,
 - Préciser et sécuriser les cheminements piétonniers en réalisant un cheminement indépendant de la voirie de l'ouvrage, en mettant en œuvre des surfaces en béton désactivé, en opposition aux surfaces en béton bitumeux.
- Objectifs architecturaux :
- Laisser la plus grande visibilité possible sur le cours d'eau « Aubach » en mettant en œuvre des garde-corps légers et très ajourés,

- Rappeler les finitions existantes des ouvrages en proposant un couronnement et un habillage vertical en grès sur ouvrages,
- Conserver le plus possible les éléments constitutifs de l'ouvrage maçonnerie d'origine.

2) Travaux envisagés :

Travaux d'ouvrage d'art

- Démolition de l'élargissement SUD endommagé,
- Rénovation de l'ensemble des maçonneries conservées sur l'ouvrage comprenant :
 - le nettoyage des parements par abrasion à sec,
 - finition et traitement biocide des pierres visant à les débarrasser des mousses,
 - repiquage des tympans et des murs latéraux pour supprimer tout enduit ou partie non adhérente des pierres,
 - rejointoiement complet des parements (voûtes et tympans),
 - réalisation de parapets latéraux sur la longueur de l'ouvrage augmentée des zones d'accès,
 - traitement de finition des maçonneries (hydrofuge et anti-graffitis).
- Support d'étanchéité sur ouvrage en béton armé et relevés latéraux,
- Etanchéité et revêtement de chaussée,
- Tablier métallique de la passerelle et chevêtres en béton armé sur culées existantes rénovées,
- Dallage en béton désactivé pour matérialiser le cheminement des piétons,
- Un platelage en bois pour la passerelle,
- Les dispositifs de sécurité tels que :
 - garde-corps sur passerelle,
 - main-courante sur parapets.

Travaux de voirie et réseaux divers

Les travaux de voirie et réseaux divers concernent :

- La réalisation du plateau ralentisseur comprenant :
 - le rabotage de la voirie existante,
 - le reprofilage en grave-bitume, sur une couche d'accrochage, pour mise à niveau et raccordement au profil en long du pont de l'Alumnat,
 - la réalisation du revêtement de la chaussée en enrobés,
 - la reprise de l'assainissement pluvial avec caniveaux en pavés et déplacement des grilles avaloirs.
- La réfection des trottoirs (côté Nord) et leur élargissement pour leur mise aux normes d'accessibilité comprenant :
 - démolition des revêtements existants,
 - création d'un caniveau fil d'eau en pavés naturels 3 rangs,
 - mise en œuvre d'un revêtement en enrobés.
- L'arrêt de bus norme accessibilité handicapés par la mise en œuvre d'une bordure de type « Quai » sur 15m de longueur, la réfection du trottoir enrobé sur la zone concernée, le dispositif de guidage et le marquage.
- Les déplacements et raccordements des réseaux inventoriés dans l'ouvrage existant.

Exclusions

Ne sont pas inclus :

- Le réaménagement des espaces verts, de la rue de la Gare, de la rue de l'Alumnat, des voies piétonnes au-delà de l'emprise de chantier définie précédemment,

- La réalisation d'un abribus dont la réalisation éventuelle reste à la charge de la Communauté de Communes (arrêt TIS),
- La signalisation des marquages au sol et de la signalisation verticale qui reste à la charge de la Commune au titre de ses marchés annuels,
- Les interventions sur réseaux gaz, assainissement, vidéos et éclairage public (à charge des concessionnaires respectifs).

3) **Phasage des travaux – planning prévisionnel**

- Phase 1 :
- Installation de chantier,
 - Réalisation de la passerelle avec ses appuis,
 - Déviation des réseaux par le platelage de la passerelle (concessionnaires),
 - Réalisation des dallages piétons.
- Phase 2 :
- Démolition de la partie endommagée du pont,
 - Réhabilitation de l'ouvrage (traitement des maçonneries, dallage, étanchéité, parapets),
 - Création du quai bus et réfection du trottoir Sud.
- Phase 3 :
- Réfection du trottoir Nord,
 - Aménagement de la chaussée de la rue de la Gare,
 - Mise en œuvre des enrobés définitifs,
 - Mise en services des équipements.

Planning prévisionnel

- Préparation : 1 mois (juin 2012)
- Phase 1 : 2 semaines travaux + 1 semaine réseaux (juillet 2012)
- Phase 2 : 3 semaines (juillet + août 2012)
- Phase 3 : 3 semaines (août 2012)

Mise en service à la rentrée 2012.

4) **Coût de l'opération**

Note : les interventions induites sur les réseaux gaz/assainissement et France Télécom sont directement pris en charge par GDF, le SDEA et France Télécom.

Travaux (dont aléas)	99 300,-
Sondages	1 800,-
Signalisation verticale et horizontale	3 100,-
Plan topographique	855,-
Déplacement du réseau d'éclairage public	1 840.-
Frais de contrôle extérieur de la chaussée R.D.	2 400.-
Maitrise d'œuvre	14 895,-
Frais de publication et divers (plantation)	2 500,-
TOTAL HT	126 690,-
TOTAL TTC	151 521.24

Plan de financement : L'intervention sur éclairage public sera réalisé en régie (coût estimatif : 2 200,- € TTC)

Financement :

- Communauté de Communes de Sélestat	7 602,-
- Conseil Général (27 %) taux modulé	21 950,-
- Conseil Général (traversée d'agglomération 8%)	14 352.-
- Autofinancement (dont 22 700 FCTVA recouvrable en 2013)	107 617.24
- L'attribution d'une enveloppe parlementaire	

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d’approuver** l’AVP tel que ci-dessus décrit ;
- **d’approuver** le coût de l’opération ;
- **d’approuver** le plan de financement ;
- **de charger** le Maire de solliciter les aides répertoriées en la matière (Conseil Général, enveloppe parlementaire) ;
- **d’autoriser** le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d’ouvrage entre le Conseil Général du Bas-Rhin à la commune et précisant également la prise en charge financière par le Conseil Général du Bas-Rhin des travaux – traversée d’agglomération ;
- **d’autoriser** la poursuite de l’opération et le lancement des consultations relatives à dévolution des travaux.

M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal, fait observer le surcoût du projet représentant la prise en compte des observations de l’Architecte des Bâtiments de France (x3) et suggère le financement par ce service.

Le Maire indique que l’ABF ne finance pas.

M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire, rappelle que le projet d’origine consistait en une réparation du pont et que le projet aujourd’hui intègre outre la création d’une passerelle, le traitement de la rue de la gare, la création d’un plateau, l’aménagement de l’arrêt de bus... L’aménagement sera donc complet.

A Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, s’interrogeant sur l’organisation d’une déviation lors de la réalisation des travaux, le Maire indique qu’elle s’effectuera par la rue du Riesling. M. Philippe SCHEIBLING souligne que pour les deux premières phases, la circulation pourra être maintenue rue de la Gare il n’y a qu’en phase 3 qu’une déviation sera peut-être nécessaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l’AVP tel que ci-dessus décrit ;
- **APPROUVE** le coût de l’opération tel que défini ci-dessus ;
- **APPROUVE** le plan de financement tel que ci-dessus présenté ;
- **CHARGE** le Maire de solliciter les aides répertoriées en la matière (Conseil Général, enveloppe parlementaire) ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de désignation de maîtrise d’ouvrage entre le Conseil Général du Bas-Rhin à la commune et précisant également la prise en charge financière par le Conseil Général du Bas-Rhin des travaux – traversée d’agglomération ;
- **AUTORISE** la poursuite de l’opération et le lancement des consultations relatives à dévolution des travaux.

ADOpte A L’UNANIMITE – Abstention de M. Maurice RIESTER, Conseiller Municipal.

44.5 VOIRIE – RESEAUX

B. Avenant à la mission de maîtrise d’œuvre

Rapporteur : M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

Faisant suite à la délibération précédente définissant, dans le cadre de l'AVP, l'étendue définitive du projet ainsi que son enveloppe financière définitive

- Montant des travaux : **99 800 € HT**.

Il est proposé au Conseil Municipal, après avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres informelle et de la Municipalité :

- **d'approuver** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 3 645,- € HT représentant une augmentation de 32% du marché initial (taux de rémunération : 15%). Augmentation liée à la prise en compte dans le cadre des travaux du traitement de la rue de la Gare ainsi que de l'arrêt TIS ;
- **d'autoriser** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toute pièce afférente ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au BP 2012 – couverture par emprunt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre d'un montant de 3 645,- € HT représentant une augmentation de 32% du marché initial (taux de rémunération : 15%). Augmentation liée à la prise en compte dans le cadre des travaux du traitement de la rue de la Gare ainsi que de l'arrêt TIS ;
- **AUTORISE** le Maire à signer le dit avenant ainsi que toute pièce afférente ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au BP 2012 – couverture par emprunt.

ADOpte A L'UNANIMITE – Une abstention de M. Maurice RIESTER, Conseiller Municipal.

44.5 VOIRIE – RESEAUX

C. Communauté de Communes de Sélestat – Convention relative au financement de l'aménagement de l'arrêt « Alumnat » du réseau TIS

Rapporteur : M. Philippe SCHEIBLING, Adjoint au Maire

En application de la loi pour l'égalité des chances, des droits, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 2 février 2005, la Communauté de Communes de Sélestat autorité organisatrice du Transport Intercommunal de Sélestat (TIS) a approuvé son schéma Directeur d'Accessibilité du Transport urbain par délibération du 16 mars 2005.

Dans le cadre de cette délibération, la Communauté de Communes a décidé de prendre en charge le coût des travaux des aménagements des arrêts du TIS dans les Communes desservies.

Aussi, lorsqu'une Commune entreprend des travaux de voirie intégrant l'aménagement d'un ou de plusieurs points d'arrêts TIS, les coûts spécifiques de ces aménagements lui sont remboursés par la Communauté de Communes de Sélestat.

L'arrêt « Alumnat » étant concerné par une suppression – rue du Giessen – et un réaménagement avec mise aux normes conformément aux prescriptions du schéma directeur d'accessibilité, une convention définissant les dispositions financières de l'aménagement de cet arrêt (maîtrise d'ouvrage par la Commune de Scherwiller finançant l'ensemble des travaux, remboursement de la part concernant l'aménagement des arrêts TIS par la Communauté de Communes de Sélestat soit 7 602,- € HT) a été élaborée. Les subventions « voiries » du Conseil Général du Bas-Rhin versées

à la Commune de Scherwiller dans le cadre de l'opération viendront en déduction du coût total définitif à charge de la Communauté de Communes de Sélestat.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- **d'approuver** la Convention intégrant les éléments précités ;
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite Convention ainsi que toute pièce afférente.

A M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, souhaitant connaître la date butoir relative à la mise aux normes des arrêts voyageurs, le Maire indique que l'accessibilité handicapée doit être réalisée au 1^{er} janvier 2015. Les Communes intègrent donc d'ores et déjà dans le cadre de leurs projets d'aménagement, ces contraintes.

M. Dominique WAEGELL s'interrogeant sur la programmation des interventions sur des arrêts se situant en dehors des projets d'aménagement, le Maire indique que la systématisation de la mise aux normes n'est pas obligatoire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la Convention intégrant les éléments précités ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite Convention ainsi que toute pièce afférente.

ADOpte A L'UNANIMITE – Une abstention de M. Maurice RIESTER, Conseiller Municipal.

44.6 FINANCES

A. Fixation des tarifs des services

Rapporteur : M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire

La Municipalité propose au Conseil Municipal l'application, à compter du 1^{er} mars prochain, des tarifs des services suivants :

Service	Utilisateurs
	Prix en €
<u>LOCATION SALLE POLYVALENTE</u>	
⇒ Fête de famille	250,00 €
⇒ Location à but lucratif	250,00 €
⇒ Exposition – Vernissage ou location ½ journée	150,00 €
⇒ Assemblées Générales d'entreprises, CE, ... (avec cuisine)	250,00 €
⇒ Location salle 1er étage pour fête de famille	50,00 €
⇒ Local cuisine (sans vaisselle)	60,00 €
⇒ Douche (tarif horaire)	4,00 €
⇒ Petite salle (entre sol)	20,00 €
Caution : 150,- €	
Il est rappelé que les locaux sont mis à disposition gratuitement aux associations locales	
<u>LOCATION CLUB HOUSE</u> (par les membres USS)	60,00 €

GYMNASE DE CHATENOIS	Tarif	
⇒ Remboursement par les associations	6,00 € / heure	<i>Pour info : 12 €/heure facturé à la Commune par la CCS</i>

LOCATION MATERIEL	Tarif	
⇒ Barrière métallique 2,50m (prix par pièce et par jour)	5,00 €	
⇒ Panneau de signalisation routière (prix par pièce et par jour)	3,00 €	
⇒ Tracteur avec conducteur (tarif horaire)	100,00 €	
⇒ Chapiteaux	Mise à disposition gratuite aux associations locales	
⇒ Garniture	Mise à disposition gratuite aux associations locales	
⇒ Grilles	Mise à disposition gratuite aux associations locales	

REGIES	Tarif	
⇒ Photocopie : - public : - A4 - A4 recto-verso - A3 - A3 recto-verso - associations	0,20 € 0,40 € 0,40 € 0,80 € 25,00 €/1000 avec fourniture de papier par l'association et copies effectuées par l'association	Tarif A4 simple Pour les copies R/V et A3 tarif simple X2

TAXES - REDEVANCES - PARTICIPATION	Tarif	
⇒ Taxe de séjour : - hôtel 2 étoiles ** - hôtel 1 étoile * + meublés - hôtel + pensions non classés - terrains de camping, caravanage et assimilés	0,50 € 0,30 € 0,30 € 0,20 €	
⇒ Participation de la Commune aux frais de séjour des enfants y compris étudiants en voyage scolaire, classe d'études ou séjour pédagogique	5,03 €/enfant/jour avec une participation maximale de 30 €/enfant/an	<i>sans condition de durée minimale</i>

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC	Tarif
⇒ Pose d'échafaudage pour travaux - 1 mois	100,00 €

DROIT DE PLACE / jour	Tarif
⇒ Camion - de 5 mètres (forfait)	10,00 €
⇒ Camion + de 5 mètres (tarif au mètre linéaire)	2,50 € / mètre

CONCESSION DE CIMETIERE	Tarif
⇒ Tombe simple – durée : 15 ans	150,00 €
⇒ Tombe simple – durée : 30 ans	250,00 €

⇒ Tombe double – durée : 15 ans	300,00 €
⇒ Tombe double – durée : 30 ans	400,00 €
⇒ Columbarium – durée : 15 ans	500,00 €
⇒ Columbarium – durée : 30 ans	1 000,00 €

MISE A DISPOSITION D'AGENTS MUNICIPAUX	Tarif
⇒ Remboursement des frais	Traitement brut annuel de l'agent ou des agents concernés majoré des cotisations patronales annuelles de l'année N-1 divisé par le nombre d'heure annuel (soit 1820 h)

M. Marc HEIMBURGER précise que pour des questions de lisibilité et clarté, le nombre de cas de location de la salle polyvalente a été sensiblement réduit.

Le Maire indique au Conseil Municipal que concernant les concessions, a été prise en compte une demande souvent formulée par les familles et par ailleurs mise en place dans l'ensemble des Communes environnantes, il s'agit de la création de concessions sur une durée de quinze ans. Les concessions trentenaires seules existantes jusqu'aujourd'hui à Scherwiller sont par ailleurs maintenues.

M. Marc HEIMBURGER souligne également l'harmonisation des tarifs par rapport à d'autres Communes voisines que la dernière modification remonte à 2009 et la gratuité de la mise à dispositions des locaux aux associations locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'application des nouveaux tarifs des services cités ci-dessus à compter du 1^{er} mars prochain ;

ADOpte A L'UNANIMITE

A M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, s'interrogeant sur la mention du tarif de location du gymnase de Châtenois, il est indiqué que la facturation de l'occupation du COSEC de Châtenois est effectuée par la Communauté de Communes de Sélestat à la Commune, mais la Commune de Scherwiller ne répercute que la moitié du montant vers les associations locales.

44.6 FINANCES

B. Orientations budgétaires – Acte I

Rapporteur : M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire

Demandes issues des travaux des Commissions thématiques.

BUDGET PRIMITIF 2012

	Désignation	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Total financement extérieur	Reste à financer
EDUCATION	ECOLE CENTRE					
	Stores occultants - salle informatique	1 000.00				
	Vidéo projecteur + support	700.00				
	Matériel sportif	700.00				
	Espace scolaire centre	25 000.00				
	Sous-total	27 400.00	0.00	0.00	0.00	27 400.00

ECOLE MATERNELLE						
	Equipement 5e classe : table de travail, caisson à roulette, étagère, coin marchande	800.00				
	Matériel de jeu (haies, ...)	350.00				
	Réfection 5e classe, sieste, poteaux + murs préau	2 000.00				
	Sous-total	3 150.00	0.00	0.00	0.00	3 150.00
ECOLE DE KIENZVILLE						
	Téléviseur	500.00				
	Mini-chaine	100.00				
	Matériel de jeux	100.00				
	Peinture au sol pour jeux	300.00				
	Sous-total	1 000.00	0.00	0.00	0.00	1 000.00
	TOTAL GENERAL	31 550.00	0.00	0.00	0.00	31 550.00

VOIRIE - RESEAUX	Désignation	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Total financement extérieur	Reste à financer
	Réfection rue du Riesling en pleine largeur (PN jusqu'au giratoire) Prog. Voirie 2012	59 800.00				
	Entretien PATA	11 960.00				
	Marquage routier	5 000.00				
	Accessibilité voirie (levés topo)	5 000.00				
	TOTAL GENERAL	81 760.00	0.00	0.00	0.00	81 760.00

FORET	Désignation	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Total financement extérieur	Reste à financer
	Programme annuel 2012	2 990.00				2 990.00
	Sentier débardage	8 420.00		3 265.00		5 155.00
	TOTAL GENERAL	11 410.00	0.00	3 265.00	0.00	8 145.00

ADMINISTRATION GENERALE	Désignation	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Total financement extérieur	Reste à financer
	numérisation des actes	6 950.00				
	Légimarchés (abonnement mensuel 170 € HT)	1 555.00				
	Fourniture et pose d'un placard salle de réunion	4 200.00				
	Remplacement standard téléphonique	1 000.00				
	TOTAL GENERAL	13 705.00	0.00	0.00	0.00	13 705.00

SERVICE TECHNIQUE - REGIE	Désignation	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Total financement extérieur	Reste à financer
	Signalisation horizontale	5 000.00				
	Signalisation verticale	6 000.00				
	Eclairage public	15 000.00				
	Matériel divers (plaque vibrante)	1 500.00				

	Aménagements paysager	3 500.00				
	Plantations	6 200.00				
	Armoire sono - régie	1 000.00				
	TOTAL GENERAL	38 200.00	0.00	0.00	0.00	38 200.00

VOIRIE RURALE	Désignation	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Total financement extérieur	Reste à financer
	Cunettes (Taennelkreuz Bergstrasse)	5 000.00				
	<i>Entretien fauchage</i>	<i>7 800.00</i>				
	Unolfsweg	36 000.00				
	TOTAL GENERAL	48 800.00	0.00	0.00	0.00	48 800.00

BATIMENTS COMMUNAUX ET DIVERS	Désignation	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Total financement extérieur	Reste à financer
	Protection contre foudre Eglise (dépose point radioactive, remise en état conducteur, option)	6 600.00				
	<i>Dépose câble raccordement (Mairie - Eglise) Sirène</i>	<i>4 000.00</i>				
	Protection bureau école centre (plaque novopan)	600.00				
	Interventions sur toitures (Poste, Mairie, Maison Forestière)	5 000.00				
	Intervention sur façade MJC (cuisine)	2 000.00				
	<i>Périscolaire : mise aux normes, peinture</i>	<i>Néant</i>				
	Grille de protection - accès sous-sol Poste	3 500.00				
	<i>Ventilations, VMC dans bât., équipements scéniques de la MJC, plomb et légionelle dans bât.</i>	<i>5 100.00</i>				
	Accessibilité 2012	20 000.00				
	Mise en sécurité massif rocheux Ortenbourg	38 000.00				
	TOTAL GENERAL	84 800.00	0.00	0.00	0.00	84 800.00

TOURISME	Désignation	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Total financement extérieur	Reste à financer
	Décoration Noël	5 000.00				
	Ensemble signalétique	1 100.00				
	Bacs à fleurs	2 600.00				
	Plan de Scherwiller - Kientzville	600.00				
TOTAL GENERAL	9 300.00	0.00	0.00	0.00	9 300.00	

COMMUNICATION	Désignation	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Total financement extérieur	Reste à financer
	Panneaux d'affichage	3 500.00				
	Signalétique					
	<i>Impression (enveloppes, papier, pochette nouvelle charte)</i>	<i>5 500.00</i>				

	TOTAL GENERAL	9 000.00	0.00	0.00	0.00	9 000.00
--	----------------------	-----------------	-------------	-------------	-------------	-----------------

FINANCES	Désignation	Estimation TTC	Subvention CG	Divers	Total financement extérieur	Reste à financer
	Annuité en capital	290 000.00	0.00	0.00	0.00	290 000.00
	TOTAL GENERAL	290 000.00	0.00	0.00	0.00	290 000.00

	SOUS-TOTAL	618 525.00	0.00	3 265.00	0.00	615 260.00
--	-------------------	-------------------	-------------	-----------------	-------------	-------------------

Le document transmis aux membres du Conseil Municipal recense l'ensemble des vœux des Commissions.

Concernant les investissements nouveaux pour 2012 listés à hauteur de 575 000 €, il souligne que la part de remboursement en capital de prêt est également intégrée. Cette annuité en capital représente 290 000 €.

Il rappelle également que les charges liées aux remboursements des prêts « EHPAD » ne figurent plus dans les comptes de la Commune depuis la mise à disposition partielle. La mise à disposition définitive interviendra après clôture des dossiers de marché et versement des soldes des subventions par les organismes soit fin 2012.

Les demandes des Commissions seront étudiées à la Commissions réunies et retravaillées.

A M. Pierre BURGER, Conseiller Municipal, s'interrogeant sur la date de réalisation des travaux rue du Riesling, MM. Philippe SCHEIBLING et Bernard MARTIN, Adjoints au Maire, indiquent que le SDEA est en attente d'un accord de la SNCF concernant le fonçage (passage en sous-terrain de la voie SNCF). Le délai annoncé est d'environ 15 mois pour une autorisation.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, insiste : 15 mois pour une autorisation administrative et non les travaux.

44.6 FINANCES

C. Etude prospective 2012-2016

Rapporteur : **M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire**
M. André BOESCH, Maire

La Municipalité propose au Conseil Municipal, la réalisation d'une étude prospective financière par un cabinet privé.

Objectif : cerner la capacité annuelle d'investissement et d'endettement de la collectivité sur cinq exercices en tenant compte du contexte financier et fiscal actuel et des évolutions des dotations de l'Etat. Ceci dans la perspective d'une décision concernant la poursuite des projets communaux. L'étude permettra de définir le niveau d'investissement possible en fonction de divers scénarios. Après avis favorable de la Municipalité, des contacts ont été pris avec divers cabinet.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **de confier** la dite mission à FCC – 87, rue Saint Lazare – 75009 PARIS, ceci pour un montant de 5 000,- € HT
- **d'autoriser** le Maire à signer la commande ;
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au BP 2012 – compte 6226 - Honoraires.

M. Marc HEIMBURGER :

L'objectif de la prospection est de formuler une vision active / situation financière de la Commune et intégrer une projection sur environ cinq exercices sur la capacité d'investissement de la Commune tout en offrant deux ou trois scénarios.

Il est rappelé que les niveaux de participation aux investissements communaux par les Collectivités autres que l'Etat sont de plus en plus réduits.

Le cabinet retenu a effectué la même démarche à Sélestat et le résultat est très pédagogique et synthétique.

Il est rappelé que les investissements de la ville de Sélestat pour 2012 prévoient en financement des emprunts à hauteur de 500 000,- €.

M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal souhaite que la même démarche d'analyse soit réalisée par la Communauté de Communes de Sélestat. M. Marc HEIMBURGER indique que les élus de Scherwiller sont à l'origine du traitement financier actuel des dossiers de la Communauté de Communes de Sélestat et rappelle que fut un temps des compétences étaient prises, des projets lancés sans s'inquiéter outre mesure de leur financement alors que la logique est de s'interroger d'abord sur ses capacités financières.

A M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, s'interrogeant sur l'opportunité de réaliser la démarche aujourd'hui. M. Marc HEIMBURGER souligne que lorsque Sélestat a effectué la procédure, l'ensemble du paysage fiscal était en chantier. Aujourd'hui la réforme de la taxe professionnelle est passée, la taxe d'aménagement définie, la TCCFE également tout comme l'ensemble des taxes locales.

Il rappelle au passage la contribution de la Commune au FNGIR de 159 000,- €.

La prestation souhaitée comporte :

- Diagnostic financier flash de la Commune 2008-2011
Vérification du montant du FNGIR et du nouveau panier de ressources fiscales
- Prospective financière de la Commune en tenant compte des réformes (taxe d'urbanisme, d'électricité, impact du FPIC,...) – Mise en exergue de la capacité d'épargne, d'investissement et d'endettement
- Elaboration d'un rapport et d'une note de synthèse
- Une réunion de travail et une réunion de présentation avec Monsieur le Maire, l'élu chargé des finances et la DGS.

Une réunion de présentation avec remise des pièces achèvera la démarche.

M. Marc HEIMBURGER rappelle la prudence des décisions prises ces dernières années. Aucun recours à l'emprunt n'a été enregistré, tous les projets ont été autofinancés et ceci sans évolution de la fiscalité.

L'objectif aujourd'hui est d'amener la Commune vers un niveau d'endettement acceptable tout en dégagant une capacité d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **CONFIE** la dite mission à FCC – 87, rue Saint Lazare – 75009 PARIS, ceci pour un montant de 5 000,- € HT ;
- **AUTORISE** le Maire à signer la commande ;
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au BP 2012 – compte 6226 – Honoraires.

A LA MAJORITE – 1 vote contre par procuration de M. Stéphane WEISHARD, Conseiller Municipal Délégué qui fait préciser par M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué qu'il n'est pas opposé au fond à la proposition mais dans sa forme. Il développera à l'occasion d'une commission, les motifs de sa position.

44.7 PATRIMOINE – HAUT-KOENIGSBURG

Monsieur SCHMIDT, Directeur du Château du Haut-Koenigsbourg présentera les projets de travaux et d'animation du monument.

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

M. le Maire accueille M. SCHMIDT, Directeur du Château du Haut-Koenigsbourg. Celui-ci indique à l'assemblée avoir souhaité une prise de contact avec l'ensemble des Communes avoisinant le Château, ceci dans l'esprit que le Conseil Général du Bas-Rhin a souhaité mettre en avant dans le cadre du projet d'acquisition : « Le Château doit autant irriguer son territoire que s'en enrichir ».

Le bâtiment vit dans un contexte – le massif du Haut-Koenigsbourg – donc un ensemble qui doit participer au projet du monument. Les premiers travaux entrepris par le Conseil Général concernent la mise aux normes et la mise en sécurité du monument (électricité, eau, assainissement,...) ainsi que la restauration de la maison alsacienne (coût 3 millions d'euros) ceci pour un investissement global de 13 millions.

Il est précisé que 520 000 visiteurs accèdent chaque année au monument qui figure parmi les dix plus grandes fréquentations en France. M. SCHMIDT indique que ce mardi 31 janvier, malgré le froid glacial et le vent, 88 visiteurs étaient décomptés.

L'objectif d'amélioration de l'accueil du public intègre une refonte complète de la structuration, de l'organisation et du fonctionnement des visites.

Aussi, la maison alsacienne qui était le lieu de restauration deviendra le centre d'accueil du public. Le bastion en étoile accueillera quant à lui la restauration.

Outre l'offre commerciale et culturelle directe du château, une synergie peut être développée avec les activités du massif avec une convergence touristique bien sûr mais également économique.

M. SCHMIDT se déclare ouvert à toute proposition pouvant renforcer les liens avec les Communes. Il indique par exemple, que dans le cadre d'un projet consistant à aller vers ceux qui ne peuvent pas ou plus se rendre au Château, des animations sont proposées dans les maisons de retraite. La Résidence de l'Alumnat a pu en bénéficier très récemment.

Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire, suggère des interventions auprès des écoles, du collège.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué entend avec satisfaction les réflexions menées concernant l'accueil du public. Cependant, ayant participé à de nombreuses visites, y compris « insolites » selon lui manque la permanence du rappel de la reconstruction du Château qui a associé quantité de familles locales. Ce pan de l'histoire du Château n'est abordé que de manière très ponctuelle, lors d'anniversaires marquants ...

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, confirme que dans de nombreuses familles, des photos sont existantes et des anecdotes sont transmises.

Mme Pierrette LACOMBE, Conseillère Municipale, suggère une chasse au trésor et M. Dominique WAEGELL, Conseiller Municipal, s'interroge sur la connaissance réelle du Château par les gens du territoire. Le Maire interroge M. SCHMIDT sur la navette mise en place pour relier Sélestat au Château. Cette navette ne peut être qu'un élément transitoire selon M. SCHMIDT – des réflexions étant déjà en cours pour faire évoluer « le transport ».

Le Conseil Général étant également devenu propriétaire de la forêt jouxtant le Château, une sécurisation des sentiers sera effectuée en accord avec l'Office Nationale des Forêt et des projets pourront se développer en intégrant le deuxième château.

M. Olivier SENGLER indique que des opérations d'amélioration des accès aux personnes à mobilité réduites sont organisées. Il y a participé en qualité de sapeur-pompier.

Le Conseil Municipal retient l'organisation d'une visite insolite du Château et remercie chaleureusement M. SCHMIDT pour son intervention.

M. SCHMIDT remercie les conseillers de l'accueil en séance qui lui a été réservé.

44.8 VITICULTURE

Libéralisation des droits de plantation

Rapporteur : M. André BOESCH, Maire

Considérant la décision prise en 2008 de rendre totalement libre la plantation de vignes sur tout le territoire de l'Union européenne à partir du 1^{er} janvier 2016 ;

Considérant que la plantation de vignes est régulée dans certains Etats membres depuis les années 1930 et dans l'Union européenne depuis les années 1970 ;

Considérant que la Commission a proposé dans la dernière réforme de l'OCM de diminuer le potentiel de production à travers le financement d'un plan d'arrachage et dans le même temps de libéraliser les plantations à partir du 1^{er} janvier 2016, que ces deux mesures sont antinomiques ;

Considérant les conséquences probables de la libéralisation des plantations sur l'économie, l'aménagement du territoire, les paysages, le tourisme, l'environnement : surproduction, chute des prix, diminution de la qualité, perte de notoriété, disparition des exploitations familiales, délocalisation du vignoble vers les plaines, concentration du secteur ;

Considérant les très vives inquiétudes que provoque cette décision chez les professionnels, les élus et plus largement les citoyens ;

Considérant que la quasi-totalité des pays producteurs dénonce aujourd'hui cette décision et demande à la Commission de maintenir cet outil de régulation du potentiel de production ;

Considérant que la Commission reste toujours sourde à ces appels et se contente de faire circuler un questionnaire dans la perspective du rapport d'étape qu'elle doit publier en 2013 ;

Considérant les initiatives qui se font d'ores et déjà jour sur le terrain avant l'échéance du 1^{er} janvier 2016 (spéculation, achat de terrains dans des plaines, etc.) et les inquiétudes grandissantes des vignerons notamment les jeunes sur leur proche avenir ;

Considérant que l'encadrement du potentiel de production ne freine pas le développement des exploitations (plusieurs dizaines de milliers d'hectares de droits attribués durant ces dix dernières années) mais qu'il permet d'assurer un équilibre entre l'offre et la demande ;

Considérant que cet instrument n'a aucune incidence sur le budget communautaire ;

Considérant le calendrier des institutions européennes et l'incertitude importante qui pèse sur la réouverture du dossier ;

Nous, élus,

Demandons au gouvernement et au Chef de l'Etat de poursuivre leurs efforts et de convaincre avant fin 2012 les quelques Etats membres nécessaires à la formation d'une majorité qualifiée ;

Invitons le Conseil des Ministres de l'agriculture à acter formellement ensuite les positions ;

Demandons à la Commission Européenne d'entendre la position portée par la quasi-totalité des pays producteurs et de faire une nouvelle proposition législative ;

Appelons le Parlement européen à user de ses nouveaux pouvoirs et à prendre toutes les initiatives législatives et politiques utiles pour faire aboutir ce dossier au plus vite ;

Invitons les autres élus et les collectivités locales à s'associer à cette démarche et à intervenir par tous les moyens utiles auprès du gouvernement pour les convaincre de la nécessité d'aboutir sur ce dossier.

ADOpte A L'UNANIMITE

A Mme Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire, souhaitant quelques explications. M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal et également Président du Syndicat viticole, indique que le Parlement Européen a souhaité ouvrir la possibilité de planter des vignes dans tous les pays membres et sur l'ensemble des territoires des dits pays sans restriction et ceci dès le 1^{er} janvier 2016 voire 2019 en cas de décision des autorités nationales.

Une telle libéralisation constitue un danger de par la modification de la structure économique locale. L'AVA puis l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du Vin se sont mobilisés afin que la décision soit revue. Une commission est programmée à l'automne. Cependant, le nombre de voix nécessaires à l'engagement d'une demande de révision n'étant pas encore atteint. La mobilisation doit se poursuivre.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, explique que l'Alsace, la première, a mis en place une charte « qualité » et un cahier des charges définissant également surface, territoires, ... Cette décision anéantirait l'ensemble du travail effectué jusqu'à présent par les viticulteurs.

44.9 COMMUNICATIONS

M. André BOESCH, Maire

- Collège des Châteaux : ont été communiqués par Mme BAUMANN, Directrice du Collège des Châteaux de Châtenois un certain nombre d'éléments concernant la rentrée scolaire 2011-2012 : 531 élèves au total sont répartis en 20 classes (cinq classes de 6^{ième} ; six classes de 5^{ième} ; quatre classes de 4^{ième} et cinq classes de 3^{ième}).

222 élèves viennent de Châtenois ; 172 élèves viennent de Scherwiller ; 73 viennent de Kintzheim ; 26 viennent d'Orschwiller ; 14 viennent de La Vancelle pour 32 enseignants.

Pour la rentrée 2012-2013, il y aura trente élèves en plus : mise en place d'une classe modulaire.

- Samedi dernier, le Maire a participé à l'inauguration des cinq premiers chantiers « je rénove BBC », opération organisée par la Région Alsace, le groupe EDF en Alsace, l'ADEME ainsi que des partenaires professionnels.

Etait concernée notamment une maison de Scherwiller – grange construite en 1950 et rénovée avec des matériaux naturels.

- Est communiquée au Conseil Municipal copie du dossier des projets de décision du bureau de la Communauté de Communes de Sélestat de la veille comportant notamment les éléments relatifs aux orientations budgétaires pour 2012 ainsi que le programme des investissements pour 2012, programme mentionnant le périscolaire de Scherwiller.

Mme. Mireille BIMBOES, Adjointe au Maire

- Education : une première réunion de travail concernant la préparation de la rentrée 2012-2013 a été organisée en Mairie. Etaient présents : Mme l'inspectrice de l'éducation nationale, les directeurs et chargés d'écoles, les Maires de Scherwiller et Châtenois ainsi que Mme BARBEY et Mme KALT.

Ont été abordés, les projections relatives à l'école centre ainsi que quelques soucis d'organisation au sein de la même école.

- Friejorh fer unseri sproch : les préparatifs débutent et les premières réunions sont programmées. Les deux groupes de théâtre sont constitués et sont remerciés les membres du Conseil Municipal qui ont donné leur accord pour participer à la manifestation.

M. Philippe SIMLER, Conseiller Municipal Délégué

- Marché aux fleurs : l'animation ne sera certainement pas reconduite ce que le Conseil Municipal regrette fortement. La question sera encore mise en débat lors de la prochaine réunion des Commerçants et Artisans.

A Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, qui suggère y associer l'ouverture du jardin médiéval, M. Philippe SIMLER indique que le marché trouve son équilibre plutôt avec la remise des prix Maison fleuries. M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal et Président de l'association indique que le souci réside prioritairement dans le développement du marché puisque l'idée était de progresser vers un marché artisanal, fermier,... puis dans l'absence de bénévoles.

- Office de tourisme : Le débat sur l'inter-communalisation se poursuit. Le Maire indique que pour la Communauté de Communes de Sélestat, l'avancement du dossier dépend des finances.

M. Oliver SENGLER, Conseiller Municipal, souhaite que l'Office de tourisme ne se fasse pas engoutir.

M. Didier ROECKEL, Conseiller Municipal, explique qu'il est dans l'intérêt des professionnels de promouvoir le secteur « Centre Alsace ». En effet, les touristes ne recherchent pas un restaurant, un commerçant, un village mais un secteur avec une offre d'animation, d'activités,...

M. Philippe SIMLER souligne qu'il y a lieu de ne pas faire l'amalgame entre animation et tourisme. L'animation pouvant rester purement locale.

M. Damien SOHLER, Conseiller Municipal, souhaite une certaine vigilance sur l'Office de tourisme de Sélestat.

Le Maire souhaite ne pas tuer le bénévolat.

Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, suggère de réfléchir à un projet et relève l'atout de Châtenois – l'aire d'accueil pour camping-cars.

Pour M. Philippe SIMLER, la proposition sera à étudier.

M. François WACH, Adjoint au Maire

- Travaux en forêt : des opérations d'abattage sont en cours. M. Olivier SENGLER précise que les cours du bois étant en hausse notamment concernant le douglas et le sapin, il y a lieu de poursuivre en ce sens.

- GRDF interviendra très prochainement concernant la mise aux normes des conduites de transport de gazoducs localisées à l'ouest de notre territoire (couverture des conduites).

Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire

- a participé à une réunion « bilan de solidarité » à l'Unité Territoriale d'Actions Médico-Sociale. Etaient présents les représentants des CCAS du secteur Centre Alsace, des assistantes sociales, CARITAS, Croix Rouge...

Constat : 2010 a enregistré de grandes demandes, 2011 moindre.

Toutes les couches de la population sont concernées mais tout particulièrement les personnes relevant du RSA et les personnes isolées. Divers types d'aides ont été sollicités : au logement, à l'énergie essentiellement.

Localement en 2011, trois aides représentant 180,- € ont été prises en charge par le CCAS de la Commune (une aide alimentaire, une participation au paiement d'une facture d'eau et un bon d'essence).

- Le 21 février à 14h15, sera organisée une cavalcade à laquelle participent l'école maternelle, la Résidence de l'Alumnat et les Emmaüs.

- Résidence de l'Alumnat : Mme SCHMIDT, Directrice, est de retour de son congé d'adoption. Le 17 février à 14h30 sera organisée une rencontre avec les bénévoles. Une pochette avec un logo a été imprimée.

Un aquarium financé par la fédération Wolfberger a été livré et mis en place.

Mme Carine SCHUTZ, Conseillère Municipale, rappelle également qu'il a été suggéré à l'EHPAD de lancer un appel aux bénévoles dans le cadre du Dorf'Briaf. Elle a par ailleurs contacté la CODERPA, placée auprès des services du Conseil Général et qui dispose d'un service de formation des bénévoles. Le service pourrait organiser localement une réunion d'information à l'attention des bénévoles et établissement du Centre-Alsace.

M. Marc HEIMBURGER, Adjoint au Maire

Fait communication à l'ensemble du Conseil Municipal d'un article de M. Michael KLOPFER paru dans la « Gazette des Communes » de la semaine et faisant le point sur la problématique du recours au financement par l'emprunt et la raréfaction des crédits bancaires.

Une modification des habitudes est à intégrer concernant le traitement des projets d'investissement et plutôt que de réaliser des consultations en vue de la réalisation des prêts en fin d'opération, il y a lieu avant de lancer les travaux, de s'assurer le financement.

Il indique qu'actuellement sont constatés pour les collectivités, des taux de 1 à 1,5 % au-dessus de ceux pratiqués pour les particuliers. Un cadrage des restes à réaliser et reports amènera également lors du Compte administratif 2011 la Commune à financer par des fonds propres donc excédents avant des projets restes en suspend tel que celui du financement de la construction de l'atelier municipal par la vente de l'atelier.

La période de difficultés et la complexité des réformes impacteront encore la préparation du budget primitif 2012.

M. Olivier SENGLER, Conseiller Municipal, indique que ces dispositions toutefois, traduiront une gestion saine mais la transition sera peut-être difficile pour beaucoup.

M. André BOESCH, Maire, informe le Conseil Municipal que le Conseil de Fabrique a été informé qu'un prêtre coopérant sera présent dans la Commune pour la prochaine rentrée.

Le Presbytère restera donc encore à la disposition du Conseil de Fabrique.

- Déviation de Châtenois : du 13 février au 16 mars sera organisée une enquête publique relative au projet – copie de l'arrêté préfectoral est communiqué au Conseil Municipal.

44.10 VŒUX

- **Mme Pierrette LACOMBE**, Conseillère Municipale :

M. Jean-Marie ZAPF souhaite que la Commune mette à disposition de l'Association pour ses réunions un paperboard – avis favorable. Elle souhaite également avoir un accès à une bassine et une éponge. Ceci est déjà en libre accès sur place.

- **M. Olivier SENGLER**, Conseiller Municipal renouvelle sa demande d'acquisition de chaises pour la salle polyvalente et rappelle que les chaises sur place sont insuffisantes pour une soirée théâtrale.

Le Maire rappelle que l'effectif de la salle polyvalente est limité à 296 personnes « debout ».

- **M. Claude BRUNSCHWILLER**, Conseiller Municipal indique que la brigade fluviale de la gendarmerie a procédé le jour même à un sondage de l'étang de pêche. Il a orienté l'équipe également vers l'étang situé sur la fiche dite « Geny ».

Il propose à Mme Régine DIETRICH, Adjointe au Maire, la participation des enfants de l'école de pêche au projet de mise en place d'un aquarium à l'EHPAD.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.

Le secrétaire de séance
M. Philippe SCHEIBLING

Le Maire
André BOESCH

